

07 mai 1997

Arrêté du Gouvernement wallon fixant le cadre organique du personnel du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 87, modifié par la loi spéciale du 8 août 1988;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1994 fixant les principes généraux du statut administratif et pécuniaire des agents de l'État applicables au personnel des Services des Gouvernements de Communauté et de Région et des Collèges de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant le statut des fonctionnaires de la Région, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 1997;

Vu l'accord du Ministre du Budget;

Vu l'accord du Ministre de la Fonction publique;

Vu le protocole n° 240 du Comité de Secteur n° XVI, établi le 21 avril 1997;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 24 avril 1997;

Sur la proposition du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Arrête:

Art. 1^{er}.

Le cadre organique du personnel du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports est fixé comme suit:

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire général.....	1
Direction d'Assistance technique	
Directeur.....	1
Division des Affaires générales	
Inspecteur général.....	1
Direction de la Gestion immobilière	
Directeur.....	1
Direction de la Gestion mobilière	
Directeur.....	1
Direction de la Communication externe	
Directeur.....	1
Direction de la Gestion de la Qualité administrative	
Directeur.....	1
Division du Personnel et des Etudes	
Inspecteur général.....	1
Direction du Personnel	
Directeur.....	1
Direction des Ressources humaines	
Directeur.....	1
Direction des Etudes	
Directeur.....	1

Direction de la Formation	
Directeur.....	1
Division des Recettes et de la Comptabilité	
Inspecteur général.....	1
Direction des Recettes	
Directeur.....	1
Direction de la Comptabilité départementale	
Directeur.....	1
Direction de l'Assistance informatique	
Directeur.....	1
Office de Promotion des Voies navigables	
Directeur.....	1
Pool du Secrétariat général	
Premier attaché.....	9
Attaché.....	29
Premier gradué.....	2
Gradué principal.....	2
Gradué.....	8
Premier assistant.....	15
Assistant principal.....	20
Assistant.....	66
Premier adjoint.....	9
Adjoint principal.....	11
Adjoint.....	37
Premier opérateur.....	7
Opérateur principal.....	4
Opérateur.....	11

DIRECTION GENERALE DES AUTOROUTES ET DES ROUTES

Directeur général.....	1
Direction d'Assistance technique	
Directeur.....	1
Division des Programmes et de l'Exploitation	
Inspecteur général.....	1
Direction des Programmes	
Directeur.....	1
Direction du Trafic et de la Sécurité routière	
Directeur.....	1
Direction des Structures routières	
Directeur.....	1
Direction des Données routières	
Directeur.....	1
Direction de la Coordination et de l'Information routière	
Directeur.....	1
Division de la Gestion et de l'Equipement	
Inspecteur général.....	1
Direction de l'Entretien	
Directeur.....	1

Direction de l'Equipement	
Directeur.....	1
Direction de la Gestion des bâtiments des districts	
Directeur.....	1
Division du Réseau Centre	
Inspecteur général.....	1
Direction des routes de Namur	
Directeur.....	1
Direction des routes du Luxembourg	
Directeur.....	1
Division du Réseau Ouest	
Inspecteur général.....	1
Direction des routes de Mons	
Directeur.....	1
Direction des routes de Charleroi	
Directeur.....	1
Direction des routes du Brabant wallon	
Directeur.....	1
Division du Réseau Est	
Inspecteur général.....	1
Direction des routes de Liège	
Directeur.....	1
Direction des routes de Verviers	
Directeur.....	1
Pool des Services centraux de la Direction générale des Autoroutes et des Routes	
Premier attaché.....	9
Attaché.....	27
Premier gradué.....	1
Gradué principal.....	1
Gradué.....	4
Premier assistant.....	11
Assistant principal.....	14
Assistant.....	46
Premier adjoint.....	3
Adjoint principal.....	4
Adjoint.....	13
Pool des Services extérieurs de la Direction générale des Autoroutes et des Routes	
Premier attaché.....	31
Attaché.....	93
Premier gradué.....	5
Gradué principal.....	7
Gradué.....	21
Premier assistant.....	78
Assistant principal.....	104
Assistant.....	339
Premier adjoint.....	69
Adjoint principal.....	91
Adjoint.....	299
Premier opérateur.....	156
Opérateur principal.....	104
Opérateur.....	260

DIRECTION GENERALE DES VOIES HYDRAULIQUES

Directeur général.....	1
Direction d'Assistance technique	
Directeur.....	1
Division des Programmes et des Etudes	
Inspecteur général.....	1
Direction des Programmes	
Directeur.....	1
Direction des Etudes hydrologiques et des statistiques	
Directeur.....	1
Direction des Recherches hydrauliques	
Directeur.....	1
Direction des Ouvrages d'art hydrauliques	
Directeur.....	1
Division du bassin de l'Escaut	
Inspecteur général.....	1
Direction des Voies hydrauliques de Mons	
Directeur.....	1
Direction des Voies hydrauliques de Tournai	
Directeur.....	1
Division du bassin de la Meuse	
Inspecteur général.....	1
Direction des Voies hydrauliques de Charleroi	
Directeur.....	1
Direction des Voies hydrauliques de Namur	
Directeur.....	1
Direction des Voies hydrauliques de Liège	
Directeur.....	1
Division des Barrages	
Inspecteur général.....	1
Direction des barrages de l'Est	
Directeur.....	1
Direction des barrages de l'Ouest	
Directeur.....	1
Division de l'Exploitation	
Inspecteur général.....	1
Direction de la Navigation	
Directeur.....	1
Direction de la Gestion domaniale	
Directeur.....	1
Direction de la Réglementation	
Directeur.....	1
Pool des Services centraux de la Direction générale des Voies hydrauliques	
Premier attaché.....	6
Attaché.....	18

Premier gradué.....	1
Gradué principal.....	2
Gradué.....	5
Premier assistant.....	6
Assistant principal.....	9
Assistant.....	28
Premier adjoint.....	13
Adjoint principal.....	18
Adjoint.....	58
Pool des Services extérieurs de la Direction des Voies hydrauliques	
Premier attaché.....	18
Attaché.....	54
Premier gradué.....	1
Gradué principal.....	1
Gradué.....	5
Premier assistant.....	27
Assistant principal.....	37
Assistant.....	118
Premier adjoint.....	33
Adjoint principal.....	45
Adjoint.....	144
Premier opérateur.....	139
Opérateur principal.....	92
Opérateur.....	231

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS

Directeur général.....	1
Direction d'Assistance technique	
Directeur.....	1
Division de la Programmation et de la Coordination des Transports	
Inspecteur général.....	1
Direction des Etudes et de la Programmation	
Directeur.....	1
Direction de la Coordination des Transports	
Directeur.....	1
Direction du Développement technologique	
Directeur.....	1
Division de l'Exploitation	
Inspecteur général.....	1
Direction du Transport des Personnes	
Directeur.....	1
Direction du Transport scolaire	
Directeur.....	1
Direction des Programmes et de la Gestion aéroportuaire	
Directeur.....	1
Direction de l'Aéroport de Charleroi	
Directeur.....	1
Direction de l'Aéroport de Liège	
Directeur.....	1

Pool des Services centraux de la Direction générale des Transports

Premier attaché.....	2
Attaché.....	6
Premier gradué.....	1
Gradué principal.....	1
Gradué.....	4
Premier assistant.....	4
Assistant principal.....	6
Assistant.....	20
Premier adjoint.....	2
Adjoint principal.....	4
Adjoint.....	12

Pool des Services extérieurs de la Direction générale des Transports

Premier attaché.....	4
Attaché.....	12
Premier gradué.....	1
Gradué principal.....	1
Gradué.....	5
Premier assistant.....	12
Assistant principal.....	16
Assistant.....	50
Premier adjoint.....	9
Adjoint principal.....	11
Adjoint.....	34
Premier opérateur.....	2
Opérateur principal.....	1
Opérateur.....	3

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Directeur général.....	1
Direction d'Assistance technique	
Directeur.....	1
Division des Ouvrages d'art et des Marchés	
Inspecteur général.....	1
Direction des Ponts et Charpentes	
Directeur.....	1
Direction technique des Marchés	
Directeur.....	1
Direction des Bâtiments	
Directeur.....	1
Division du Contrôle technique	
Inspecteur général.....	1
Direction de la Géotechnique	
Directeur.....	1
Direction des Structures métalliques	
Directeur.....	1
Direction des Structures en béton	
Directeur.....	1
Direction de l'Expertise des Structures	
Directeur.....	1

Direction des Spécifications techniques et de la Normalisation	
Directeur.....	1
Division des Services techniques et des Editions	
Inspecteur général.....	1
Direction de la Topographie et de la Cartographie	
Directeur.....	1
Direction de l'Intégration paysagère et du Patrimoine	
Directeur.....	1
Direction des Editions et de la Documentation	
Directeur.....	1
Division du Contentieux et des Etudes juridiques	
Inspecteur général.....	1
Direction des Etudes juridiques	
Directeur.....	1
Direction du Contentieux des Marchés	
Directeur.....	1
Direction du Contentieux général	
Directeur.....	1
Division de l'Electricité, de l'Electromécanique, de l'Informatique et des Télécommunications	
Inspecteur général.....	1
Direction des Programmes et des Etudes	
Directeur.....	1
Direction de Contrôle et des Réceptions techniques	
Directeur.....	1
Direction de Mons (DEEIT)	
Directeur.....	1
Direction de Namur (DEEIT)	
Directeur.....	1
Direction de Liège (DEEIT)	
Directeur.....	1
Direction de l'Informatique et de la Télématicque	
Directeur.....	1
Direction des Equipements de Télécontrôle et de Transmission	
Directeur.....	1
Pool des Services centraux de la Direction générale des Services techniques	
Premier attaché.....	24
Attaché.....	73
Premier gradué.....	3
Gradué principal.....	3
Gradué.....	11
Premier assistant.....	21
Assistant principal.....	27
Assistant.....	90
Premier adjoint.....	11
Adjoint principal.....	14
Adjoint.....	46
Pool des Services extérieurs de la Direction générale des Services techniques	
Premier attaché.....	10
Attaché.....	30

Premier gradué.....	0
Gradué principal.....	1
Gradué.....	2
Premier assistant.....	13
Assistant principal.....	17
Assistant.....	56
Premier adjoint.....	13
Adjoint principal.....	18
Adjoint.....	61
Premier opérateur.....	16
Opérateur principal.....	11
Opérateur.....	27

Art. 2.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 1996 fixant le cadre organique du personnel du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports est abrogé.

Art. 3.

Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 07 mai 1997.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, chargé de l'Économie, du Commerce extérieur, des P.M.
E., du Tourisme et du Patrimoine,

R. COLLIGNON

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

B. ANSELME